ROUTE DU RHUM. Huit timbres « collector » édités

La Poste ne pouvait pas manquer l'événement. Pour les 40 ans de « La route du Rhum - Destination Guadeloupe », qui prendra la mer depuis Saint-Malo, le dimanche 4 novembre, la célèbre entreprise française au sigle bleu sur fond jaune édite un collector de huit timbres célébrant la mythique course au large.

Quatre des huit timbres « collector » mis en vente depuis le 23 juillet pour les 40 ans de la Route du Rhum.

20 000 exemplaires

« Il s'agit d'un bloc de timbres inédit, exclusivement consacré à cette transatlantique en solitaire et tiré à 20 000 exemplaires : 16 000 pour la Bretagne et 4 000 pour la Guadeloupe »

Les différents visuels de ce collector ont été choisis pour inciter au voyage, avec une traversée qui débute à Saint-Malo et qui arrive sous les tropiques en Guadeloupe.

En vente au prix de 8,80 euros

Ce collector a été réalisé en association avec Armor-Lux et OC Sport Pen Duick, organisateur de l'épreuve. Il se compose de huit timbres autocollants à validité permanente au tarif lettre verte et est proposé au prix de 8,80 euros.

Il est disponible edpuis le 23 juillet dans les bureaux de poste et établissements courrier de Bretagne ou tout simplement en le demandant à son facteur.

Il sera également proposé dans certaines boutiques Armor Lux, à l'Office de Tourisme de Saint-Malo et à la boutique officielle de La Route du Rhum – Destination Guadeloupe à Saint-Malo Intra-Muros.

INSPECTION DU TRAVAIL. Un contrôle inopiné peut arriver à tout moment

En cette période estivale propice au travail saisonnier dans l'hôtellerie-restauration, l'inspection du travail rappelle les règles du droit du travail dans une brochure.

L'inspection du travail, qu'on appelle officiellement la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) est dotée d'une unité de contrôle pour le nord du département Bretillien.

Nicolas Burgain, responsable de cette unité de contrôle précise que « **ce territoire compte environ 600 restaurants et 140 hôtels dont l'extrême majorité, c'est-à-dire plus de 70 %, est située sur la côte littorale allant de Saint-Briac-sur-Mer à la baie du Mont Saint-Michel** ».

Philippe Alexandre, le responsable de l'Unité Départementale d'Ille-et-Vilaine précise aussi « **qu'en l'espace de cinq ans, le bassin d'emploi de Saint-Malo a connu un bond de 13 % d'emplois salariés contre 1.2 % en moyenne régionale. Sur ces 13 %, environ 85 % sont des contrats saisonniers pour la plupart issus du secteur Hôtels, Cafés et Restaurants (HCR)** ».

Une brochure éditée

En constatant ces chiffres, la DIRECCTE a jugé utile d'éditer une brochure spéciale résumant des points de droits essentiels à respecter par les employeurs lorsqu'il y a une augmentation importante d'effectifs. Cette brochure, qui bénéficie également aux salariés, est en ligne sur le site *bretagne.direccte.gouv.fr* dans la rubrique « *Documents à télécharger* ». « **Ce document va être distribué aux branches professionnelles très prochainement.** »

Des contrôles à tout moment

Les deux hommes rappellent que « **les contrôles des inspecteurs du travail sont inopinés toute l'année, ils ont un droit d'entrée absolue aux horaires d'ouverture de l'établissement dans lequel a lieu le contrôle. Parmi les principaux abus relevés par les contrôleurs, il y a souvent ceux des heures supplémentaires travaillées non déclarées ou des repos hebdomadaires non respectés** ».

Nicolas Burgain, responsable de l'unité de contrôle Nord de l'Ille-et-Vilaine et Philippe Alexandre, responsable de l'Unité Départementale d'Ille-et-Vilaine de la DIRECCTE.

À titre d'information et de prévention, il existe également un numéro de téléphone unique permettant d'obtenir réponses à des questions concernant le droit du travail : 08 06 00 01 26 (service gratuit + prix de l'appel). « **Les infractions soumises à l'amende peuvent s'élever jusqu'à 2 000 € par manquement constaté, multiplié par le nombre de salariés concernés, en tenant compte de la capacité financière de l'établissement** ».

An Heol
SAINT-MALO
BOULEVARD DES TALARDS

▸ DU T2 AU T4
▸ TERRASSES ET BALCONS
▸ COMMERCES ET SERVICES À PIED

LOI PINEL (1)

GROUPE PROMOTION Bizeul
02 99 20 01 25

02 99 40 47 76
NEUF SACIB

(1) Loi Pinel : le non respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales . SACIB – SAS au capital de 540.000€.
Siège social : 23, Bd de la Tour d'Auvergne – 35400 SAINT–MALO. RCS SAINT-MALO 423 132 174. Illustrations non-contractuelles. Création : Eole Communication - Illustration : Zerrac 5, Noctiluca. Photos : Shutterstock.

bizeulimmobilier.com
sacib.com